

## Le drapeau des conscrits de Sengern



Ce drapeau est composé de trois bandes verticales, rouge, blanc et rouge (ancien drapeau alsacien). Sur une face est peint un chasseur diable bleu jouant du clairon avec l'inscription « Honneur aux conscrits de la classe 19.. – 19.. Sengern ». L'autre face représente Jeanne d'Arc sur un cheval portant un drapeau français et avec l'inscription « Vive la classe 19.. – 19.. Sengern ».

Ce drapeau a accompagné presque tous les conscrits de Sengern. On ne peut pas en trouver l'origine, car tous les ans les quatre dates (2 par face) ont été coupées dans le tissu et de nouvelles dates ont été cousues à la place.

La plus ancienne photo que j'ai trouvée avec ce drapeau représente les conscrits de la classe 1905-1925. Les derniers à avoir ce drapeau se sont les conscrits de la classe 1964-1984.

Ce drapeau appartient à la famille RIETHMULLER du Felsenbach.

Le 28 avril 1979, dans les locaux du « Café de la Victoire » à Sengern, a été créée, pour fêter les 25 ans de la classe 1954, une association des classes 1952-1953-1954-1955, avec le comité suivant :

Président : Claude BEIL

Vice-président : Patrick DRENTEL  
Trésorier : Michel RISSER  
Secrétaire : Gilberte HOFFMANN  
Secrétaire : Agnès MUTZ  
Assesseurs : Antoine et Simone FRANCK

A cette occasion, mon mari, Claude BEIL (1954-2021) avait cherché le drapeau chez Mme Juliette RIETHMULLER épouse d'Emile, puis le lui a rendu. Tous les ans était organisé une rencontre pour laquelle mon mari a cherché le drapeau chez Mme RIETHMULLER. La dernière fois elle lui a dit « Tu le gardes chez toi, comme cela je sais où il est ».

La dernière sortie de ce drapeau date du 30 septembre 1989 pour la rencontre des classes à « l'Auberge ZIMMERMANN » au Hilsen.

Mon mari étant décédé en 2021, je tenais à rendre ce drapeau à la famille RIETHMULLER. Je l'ai donc apporté à la fille des époux Emile et Juliette RIETHMULLER, Mme Marie-Eve BLEYER. Cette dernière l'a légué à la commune de Lautenbach Zell.

Suzanne BEIL, 2022

## Les traditions liées aux Conscrits

En 1798, pour assurer le recrutement régulier de l'armée, le Directoire adopta la loi « Jourdan » qui rendait obligatoire le service militaire par conscription. Elle stipulait que tous les Français valides devaient le service de 20 à 25 ans. Chaque année on fixait le nombre de conscrits à incorporer qui était prélevé par classe d'âge sur les listes établies par les mairies. Le mot de **Conscription** avait été adopté en souvenir de la République romaine où tous les citoyens en état de porter les armes étaient inscrits (*conscripti*) sur un rôle général, d'après lequel se faisaient les levées.

Pendant les guerres napoléoniennes les besoins furent si grands que pratiquement tous les conscrits furent appelés, bien que Napoléon ait instauré le tirage au sort sur des listes établies par un Conseil de Révision. Après la chute de Napoléon, le service fut porté à 6 ans pendant lesquels l'appelé tiré au sort ne pouvait se marier ! En 1870 lorsque l'Alsace devint allemande, le tirage au sort fut supprimé et *tous* les jeunes durent effectuer un service militaire de 3 ans puis de 2 ans. En France il en fut de même après 1905.

Le Conseil de Révision se réunissait chaque année au chef-lieu de canton. Outre les médecins militaires y siégeaient des conseillers cantonaux, les maires et le sous-préfet. Les conscrits s'y rendaient ensemble, en grande pompe, en vêtements similaires avec un couvre-chef à rubans. Le conseil examinait toute une

classe d'âge et déterminait l'aptitude au service militaire, on appelait cela *d'Muschterung*. Les motifs d'exemption étaient le plus souvent les pieds plats, des déficiences cardiaques ou des problèmes de vue. Mais pour le conscrit cet examen médical était perçu comme une confirmation de virilité, être exempté pouvait signifier le rejet par les filles.

Aussi, une fois le Conseil de Révision terminé, les garçons fêtaient ce rituel de passage à l'âge adulte en défilant en musique dans le village, derrière un porte-drapeau et un tambour major. Ils achetaient des badges sur lesquels on pouvait lire : « Bon pour le service » et « Bon pour les filles ». Ils quêtaient dans tout le village et on ne pouvait rien leur refuser : ils allaient peut-être laisser leur vie pour la patrie ! Avec leur cagnotte ils s'offraient force beuveries et repas à l'auberge de leur choix ou à la *Kilbe* annuelle à laquelle ils invitaient les filles du village.

Les traditions liées à la conscription se sont si bien enracinées, qu'il en persiste de nos jours alors que le service militaire lui même a disparu depuis 2001.

Michel Wagner

*La classe 1905 de Sengern (Coll. Beil)*  
*De G à D au 1er rang : FRANCK Albert, RISSER Paul,*  
*au 2ème rang : MEYER Victor, FISCHER Adolphe,*  
*RIETHMULLER Jules, SCHWALLER Eugène.*

